



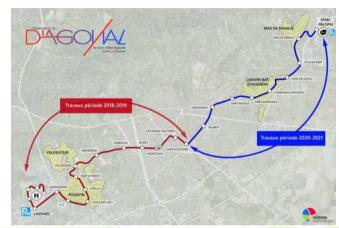
Face à l'essor démographique de l'agglomération nîmoise, les déplacements constituent un enjeu urbain, social et économique majeur. Afin de répondre aux besoins de la population, Nîmes Métropole s'est engagé dans la modernisation et le développement de son réseau de transports en commun. Une première ligne de Tram'Bus T1 a été créée puis étendue progressivement, entre 2012 et 2019.

Le projet Tram'Bus Diagonal T2 s'inscrit dans cette dynamique, permettant la traversée de l'agglomération d'Est en Ouest sur 11,5 km de tracé, dont 90% en site propre.

Le projet vise également à renforcer le lien entre les communes périphériques et la ville centre, transitant par les grands quartiers nîmois et les pôles d'attractivité : CHU Carémeau, quartiers Pissevin, Chemin-Bas d'Avignon et Mas de Mingue, centre historique et gare centrale, SMAC Paloma.

C'est également l'occasion d'enrichir l'offre de déplacements doux à destination des piétons et des cyclistes.







Le projet de Tram'Bus permet de traverser l'agglomération nîmoise d'Est en Ouest sur plus de 11 km, en reliant pôles d'attractivité majeurs et quartiers prioritaires au centre-ville.



Les enjeux de développement durable

Nîmes Métropole a souhaité donner à cette opération une ambition environnementale, sociale et durable, à travers la prise en compte affirmée du contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le projet. Ces exigences se sont progressivement affirmées en matière d'écoute des parties prenantes, gestion du chantier propre, approche paysagère, gestion de l'eau et de l'énergie, d'évolutivité, pérennité ...

Le maître d'ouvrage a ainsi orienté le projet vers une démarche de développement durable globale, engageant l'opération dans une certification HQE Infrastructures. Elle est organisée autour d'un système de management de l'opération destiné à intégrer les enjeux de développement durable : management responsable, respect de l'environnement, qualité de vie et performance économique.

La démarche HQE infrastructures décline ces 4 engagements majeurs en 17 objectifs.



Le projet est engagé dans la démarche de certification HQE infrastructures, reconnue au niveau national et délivrée par Certivéa.



Les 17 objectifs de la démarche HQE

Le diagnostic initial du site et du territoire a reposé sur des études de terrain, informations bibliographiques et échanges avec les parties prenantes.

Pour chaque thème abordé dans le diagnostic, les atouts et contraintes associés ont été identifiés puis analysés, afin de déterminer un niveau d'enjeu. Selon le niveau «d'atout» et «de contrainte», une hiérarchisation des enjeux a été réalisée.

Les enjeux identifiés et hiérarchisés ont été mis en perspective des 17 objectifs de développement durable de la démarche HQE Infrastructures.

Engagement Management Responsable

- 1- Synergie et cohérence avec les projets du territoire et ses infrastructures
- 2- Ecoute des besoins et attentes
- 3- Impacts et acceptabilité du chantier
- 4 Maîtrise foncière et négociations

Engagement Environnement

- 5- Milieux naturels et écosystèmes
- 6- Gestion de l'eau
- 7- Matériaux, coproduits et gestion des déchets
- 8- Energie et climat

Engagement Qualité de vie

- 9- Ambiances et cohésion sociale
- 10- Connexions, accessibilité et sécurité
- 11- Adaptabilité et pérennisation de l'infrastructure
- 12- Santé et maîtrise des pollutions
- 13- Confort des espaces
- 14-Paysage, patrimoine et identité

Engagement Performance économique

- 15- Economie et coût à long terme
- 16- Résilience et maîtrise des risques
- 17- Contribution au dynamisme et au développement du(des) territoire(s)

La hiérarchisation des enjeux a été mise en perspective des 17 objectifs de la démarche de certification HQE.



La hiérarchisation des objectifs

Chaque objectif pouvant concerner plusieurs enjeux, il a été affecté un poids à chacun : les objectifs les plus transversaux et/ou concernant les enjeux les plus forts, ont obtenu un niveau de priorité supérieur.

Les objectifs hiérarchisés ont ensuite été confrontés aux caractéristiques principales de l'opération et attentes programmatiques associées. Les priorités analysées, objectif par objectif, ont permis d'arriver à une hiérarchisation argumentée, partagée, et consensuelle.

Engagement	n°	17 objectifs HQE Infra	Hiérarchisation
Management responsable	1	Synergie et cohérence entre l'infrastructure et le territoire	Fort
	2	Ecoute des besoins et attentes des parties intéressées	Fort
	3	Impacts et acceptabilité du chantier	Fort
	4	Maîtrise foncière et négociations	Moyen
Res pect de l'Environnement	5	Milieux naturels et écosystèmes	Faible
	6	Gestion de l'eau	Fort
	7	Matériaux, co-produits et gestion des déchets	Faible
	8	Energie et climat	Fort
Qualité de vie	9	Ambiances et cohésion sociale	Fort
	10	Connexions, accessibilité et sécurité	Fort
	11	Adaptabilité et pérennisation de l'infrastructure	Moyen
	12	Santé et maîtris e des pollutions	Moyen
	13	Confort des espaces	Faible
	14	Paysage, patrimoine et identité	Fort
Performance économique	15	Economie et coût à long terme	Moyen
	16	Résilience et maîtrise des risques	Faible
	17	Contribution au dynamisme et au développement du territoire	Fort

Les 17 objectifs ont été hiérarchisés par niveaux : faible, moyen, fort.



L'atteinte des objectifs de développement durable passe par leur déclinaison en exigences opérationnelles : il s'agit de définir les familles d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Ces exigences sont évaluables grâce à des indicateurs et ont été définies en prenant en compte les objectifs à atteindre, les niveaux d'ambition de ces objectifs et les caractéristiques de l'opération (modes d'actions possibles).

43 exigences opérationnelles ont été définies afin d'atteindre les 17 objectifs de développement durable.





Définition des exigences opérationnelles a mettre en action pour T2.

Management responsable - Objectif 1

Synergie et cohérence entre l'infrastructure et le territoire

- ✓ Relier par un itinéraire optimisé, les pôles d'attractivité économiques, sociaux, culturels, d'enseignements et d'habitats.
- ✓ S'inscrire dans les stratégies locales de planification et de réaménagement (SCOT, PDU, NPNRU...)

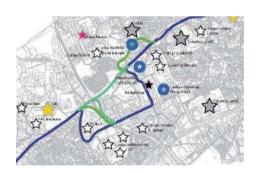
Objectif FORT





Répondre aux attentes du PDU en matière de transports publics

Identifier les équipements générateurs de flux



Le lien du projet avec son territoire constitut sa raison d'être, c'est donc un point majeur : il est conçu dans le but d'améliorer les interactions entre les différents secteurs et d'influencer son urbanisation.

Management responsable - Objectif 2

Ecoute des besoins et attentes des parties intéressées

- ✓ Mettre en place et en œuvre un programme de communication et de concertation de proximité.
- ✓ Prendre en compte les besoins spécifiques de tous dans la conception du projet (riverains et activités, PMR, piétons, cyclistes...)

Objectif FORT



Mettre en place la concertation sous toutes ses formes et en tirer le bilan



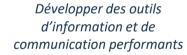












De nombreuses parties prenantes sont concernées en raison du contexte urbain. La concertation et la consultation ont une place prépondérante pour la réussite de l'opération.

Management responsable - Objectif 3 Impacts et acceptabilité du chantier

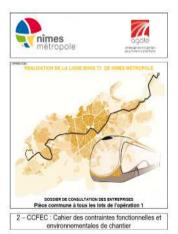
- ✓ Garantir la bonne prise en compte des réseaux existants dans les travaux et anticiper les besoins futurs.
- ✓ Limiter autant que possible les nuisances sur l'activité humaine et l'environnement, liées au chantier.
- Mettre en place un suivi environnemental du chantier.
- ✓ Mettre en place des actions ciblées de communication, à l'attention des riverains et professionnels à proximité immédiate du chantier, des usagers des TC et voies VL.

Objectif FORT





Limiter les impacts sur la voie publique et informer les riverains



Définir des règles pour limiter les risques de pollution durant le chantier

Etant donné la dimension du chantier (11km), une bonne gestion du chantier et de ses impacts sur les riverains et usagers, est fondamentale.



Management responsable - Objectif 4 Maîtrise foncière et négociations

- ✓ Limiter l'impact foncier en optimisant les emprises.
- ✓ Privilégier les négociations et accords amiables.
- ✓ Régulariser le foncier en vue de la bonne gestion du patrimoine.

Objectif MOYEN

S'assurer du respect des emprises du projet et du chantier





Engager des négociations amiables avec les propriétaires fonciers

Se doter des autorisations administratives nécessaires aux acquisitions

La maîtrise foncière est un enjeu réel car la DUP peut aboutir a des expropriations. Cependant, le projet a été conçu de manière à consommer le moins d'espaces possible.



Respect de l'environnement - Objectif 5

Milieux naturels et écosystèmes

- ✓ Limiter autant que possible les impacts sur la faune et la flore (conception, chantier et exploitation).
- ✓ Prévoir des mesures d'accompagnement pour le milieu naturel.
- ✓ Privilégier les espèces végétales locales.

Objectif FAIBLE

Privilégier des techniques écologiques pour les aménagements







Choisir des espèces végétales locales, adaptées au climat

Le milieu traversé étant très urbanisé, aucun enjeu « faune flore » n'a été identifié. Des mesures spécifiques de protection du milieu naturel seront cependant mises en place.



Respect de l'environnement - Objectif 6
Gestion de l'eau

- ✓ Lutter contre tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.
- ✓ Limiter les besoins en arrosage des aménagements paysagers.
- ✓ Prendre en compte les risques d'inondations pour ne pas les aggraver.

Objectif FORT

Mettre en place des moyens de gestion des eaux pluviales





Choisir des techniques d'arrosage optimisées : gestion centralisée, goutte-à-goutte...



Le traitement des aléas pluvieux est prioritaire sur le tracé. Le projet est peu consommateur d'eau et représente peu de risques de pollution.

Respect de l'environnement - Objectif 7 Matériaux, co-produits et gestion des déchets

- ✓ Limiter les mouvements de terre (rechercher l'équilibre déblais/remblais).
- ✓ Etudier les possibilités d'utiliser des matériaux performants en matière de préservation des ressources.

Objectif FAIBLE



Rechercher l'équilibre déblais-remblais





Rabotage et recyclage des fraisâts

Le projet génèrera peu de déchets, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation. Des matériaux performants en matière environnementale seront mis en œuvre sur certains revêtements.

Respect de l'environnement - Objectif 8

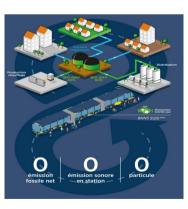
Energie et climat

- ✓ Choisir des motorisations peu polluantes et peu consommatrices en énergie.
- ✓ Choisir des équipements de station et de la ligne performants et économes.
- ✓ Mettre en place des îlots de fraicheur.

Objectif FORT



Choisir une motorisation hybride GNV/électricité



La ligne T2 vise à répondre aux besoins du territoire en matière de déplacements, participant à réduire la place de la voiture en ville et les émissions de GES.



Ambiances et cohésion sociale

- ✓ Participer à la cohésion sociale et urbaine en reliant les quartiers prioritaires au titre du renouvellement urbain.
- ✓ Créer des espaces publics et des stations confortables.

Objectif FORT



Favoriser la cohésion sociale et urbaine en connectant les quartiers prioritaires aux pôles d'attractivité





Le projet répond aux besoins des habitants de 3 grands quartiers fléchés par la politique de la ville (NPNRU).

Qualité de vie - Objectif 10

Connexions, accessibilité et sécurité

- ✓ Favoriser le report modal et l'usage des modes doux, par la création de trottoirs adaptés aux piétons et PMR, ainsi qu'une plateforme accueillant les cycles.
- ✓ Optimiser les connexions avec les réseaux de transports en commun existants sur l'agglomération.
- ✓ Améliorer la desserte en transports publics des pôles d'attractivité.
- ✓ Faciliter l'accès des automobilistes au Tram'bus grâce à des solutions de stationnement faciles, accessibles et sécurisées.

Objectif FORT





A CONTROL OF THE PARTY OF THE P



transport au cœur de la conception

Réaliser des équipements favorisant l'intermodalité

Le projet est une opération de transport majeure, sa vocation est d'améliorer les connexions, l'accessibilité et la sécurité.

Qualité de vie - Objectif 11 Adaptabilité et pérennisation de l'infrastructure

- ✓ Concevoir une solution de transport efficace et fiabilisée.
- ✓ Prévoir l'évolution du tracé.
- ✓ Prévoir une réserve de capacité permettant le rabattement d'autres lignes.

Objectif MOYEN





S'assurer une réserve de capacité par une étude détaillée de chaque secteur



L'adaptabilité et l'évolutivité de l'infrastructure sont des sujets importants à traiter en termes de planification.

Qualité de vie - Objectif 12 Santé et maîtrise des pollutions

- ✓ Stabiliser ou réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.
- ✓ Optimiser les éclairages extérieurs pour éviter toute émission inutile.
- ✓ Optimiser les déviations et la gestion des carrefours à feux pour limiter les embouteillages et les émissions de gaz à effet de serre inutiles.
- ✓ Participer à l'apaisement acoustique des quartiers traversés.

Objectif MOYEN



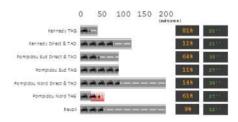


Choisir des systèmes d'éclairage limitant la pollution lumineuse

Participer à la réduction des émissions de GES



Etudier en détails la gestion des carrefours et les impacts des solutions proposées en matière de saturation de trafic



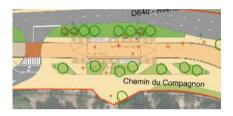
Le projet doit permettre de réduire les pollutions atmosphériques, sonores et lumineuses liées aux transports.



✓ Intégrer le confort visuel dans la conception des stations.

Objectif FAIBLE





Intégrer le végétal dans le traitement des stations

Choisir des revêtements qualitatifs







Le projet doit être convivial et confortable. Il ne prévoit pas d'espaces fermés.

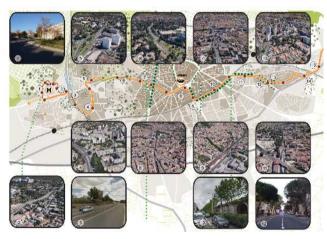


Qualité de vie - Objectif 14 Paysage, patrimoine et identité

- ✓ Assurer un traitement esthétique et architectural de qualité.
- ✓ Donner au projet une continuité et une identité reconnaissable à travers le territoire.
- ✓ Limiter les besoins en entretien des aménagements paysagers.

Objectif FORT





L'intégration du projet est un sujet essentiel compte tenu de la sensibilité de certains secteurs traversés.



Qualité de vie - Objectif 15

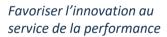
Economie et coût à long terme

- ✓ Prendre en compte le coût global.
- ✓ Innover pour une meilleure performance.

Objectif MOYEN



Optimiser les coûts d'investissement et d'exploitation





Le projet doit intégrer dès l'amont les couts d'exploitation et d'investissement de l'infrastructure.

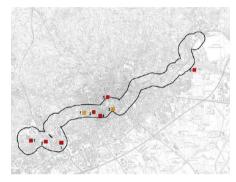


Résilience et maîtrise des risques

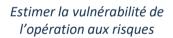
✓ Analyser les risques en amont pour les intégrer dans la conception.

Objectif FAIBLE





Identifier préalablement les risques potentiels







Mesure du ris

Les risques naturels et technologiques concernant l'opération sont modérés. L'infrastructure impacte peu cette problématique intégrée dès la conception du projet.

TRAM'BUS DIAGONAL nîmes métropole #FiersDeNotreAvenir

Qualité de vie - Objectif 17

Contribution au dynamisme et au développement du territoire

- ✓ Relier les secteurs urbains les plus denses de la ville (en emploi et en habitants).
- ✓ Estimer les retombées économiques en termes d'emplois.
- ✓ Encourager l'emploi social et la formation sur le chantier.

Objectif FORT





Intégrer des heures d'insertion dans les marchés de travaux

La contribution du projet au développement du territoire est l'une de ses raisons d'être. La phase travaux est appréhendée en vue d'actions concourant au développement de l'emploi.



Les modalités d'application et de communication de la charte

La charte formalise les exigences de développement durable pour l'aménagement de la ligne de Tram'Bus T2 Diagonal réalisée par Nîmes Métropole.

Chaque thématique de développement durable a été déclinée en exigences, elles-mêmes déclinées en actions opérationnelles. Ces actions sont suivies par Nîmes Métropole et ses équipes afin de vérifier leur atteinte, prendre les actions correctrices nécessaires et faire le bilan du taux de réalisation des actions associées à chacun des objectifs.

Pour assurer la parfaite application de cette charte, Nîmes Métropole en tant que maître d'ouvrage, est la structure de gouvernance assurant sa promotion, sa diffusion et son application optimale.

Elle sera ainsi diffusée aux parties prenantes concernées par diffusion électronique ou écrite, et au grand public via sa mise en ligne sur le site internet dédié à T2.

La charte d'exigences est un document d'engagement des acteurs de l'opération.



Engagements et signatures

Les signataires de la présente charte d'exigences de développement durable s'engagent à en respecter les principes et à en assurer la promotion et la diffusion.

Pour Nîmes Métropole

Le Président

Yvan LACHAUD



Pour Nîmes Métropole

Le Directeur Général des Services

Laurent COTTERET